

Le 12 novembre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Hôtel de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale par la députée de Richmond le 22 octobre 2013, demandant « au gouvernement du Québec d'abandonner son projet de Charte des valeurs québécoises et d'ainsi démontrer au reste du Canada et au monde entier notre différence en tant que peuple d'accueil, tolérant et respectueux des diversités qui font sa richesse autant culturelle, sociale et économique ». Cette pétition a été signée par 9 645 pétitionnaires.

Lors du dépôt du projet de loi n° 60 (Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement) la première ministre du Québec, M^{me} Pauline Marois a indiqué :

« Notre projet de charte permet d'affirmer les règles communes que nous voulons nous donner pour vivre la diversité dans l'harmonie. Nous affirmons ainsi notre volonté de bâtir un Québec dans lequel nous pourrions mieux vivre ensemble. Au Québec, l'égalité de tous les citoyens, l'égalité entre les femmes et les hommes, la séparation de l'Église et de l'État, ce sont des valeurs fondamentales ».

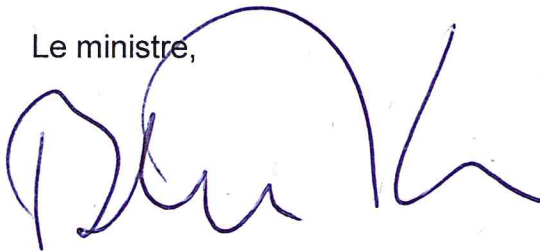
À la même occasion, j'ai ajouté ce qui suit :

« Cette charte marque un jalon important de notre histoire. Elle affirme ce que nous sommes et définit le Québec dans lequel nous voulons vivre ensemble, peu importe notre origine ou notre religion. Il y a 40 ans, nous avons consacré la primauté du français comme valeur commune des Québécois. Aujourd'hui, nous affirmons les valeurs communes de laïcité, de neutralité religieuse de l'État et d'égalité entre les femmes et les hommes. Ces valeurs sont notre ciment; c'est ce qui nous rassemble, au-delà de nos différences individuelles. La charte des valeurs sera source d'harmonie et de cohésion pour le Québec. Elle s'inscrit dans le processus de laïcisation, entamé lors de la Révolution tranquille ».

Comme l'indiquent les extraits précités, le gouvernement du Québec est sensible aux préoccupations sous-jacentes à la pétition déposée par la députée de Richmond. En particulier, le gouvernement est soucieux de favoriser la cohésion sociale et l'égalité de tous. Ce sont précisément les raisons pour lesquelles le projet de loi n° 60 nous apparaît essentiel et que nous invitons tous les partis à collaborer de bonne foi pour faire avancer le Québec en faisant adopter ce projet de loi.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre,



Bernard Drainville